



PREFET DE L'AUDE

# **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**SPECIAL N ° 8 - NOVEMBRE 2011**

PUBLIE LE 16 NOVEMBRE 2011

---



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE L'AUDE

UNITE TERRITORIALE DIRECCTE  
DU LANGUEDOC-ROUSSILLON DE L'AUDE

## AVIS

**relatif à l'extension d'un avenant salarial à la convention collective de travail  
concernant la convention collective de travail du 21 juillet 1998 concernant les  
exploitations agricoles de la zone viticole de l'AUDE - IDCC : 9112.**

.....  
Le Préfet du département de l'Aude

envisage de prendre, en application des articles L. 2261-26, R. 2231-1, D. 2261-6 et D. 2261-7 du code du travail, un arrêté tendant à rendre obligatoires, pour tous les employeurs et tous les salariés compris dans le champ d'application professionnel et territorial de la convention collective susmentionnée, les dispositions de l'avenant à ladite convention ci-après indiqué.

### **Texte dont l'extension est envisagée :**

Avenant n° 32 du 8 juillet 2011

### **Signataires**

Organisations d'employeurs : *(mentionner toutes les organisations signataires)*

- *Le syndicat des employeurs de main d'œuvre de la zone viticole de l'Aude*

Organisations syndicales de salariés intéressées rattachées à *(mentionner les confédérations)* ainsi que *(ajouter les syndicats non confédérés)*.

- *Le syndicat départemental des cadres de l'agriculture CGC..*

### **Dépôt :**

Unité Territoriale DIRECCTE de l'Aude à Carcassonne le 12 août 2011 sous le N° AO11110175.

Le texte de cet avenant pourra être consulté à l'Unité Territoriale DIRECCTE concernée.

Dans un délai de quinze jours, les organisations professionnelles et toutes personnes intéressées sont priées de faire connaître leurs observations et avis au sujet de l'extension envisagée. Leurs communications devront être adressées à la préfecture de l'Aude